

	<b>CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>COMPTE RENDU DE SEANCE</b>
	<b>Séance publique du 26 janvier 2018</b>	

Convocation du 19 janvier 2018

Aujourd'hui vendredi 26 janvier 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, Mme Dominique IRIART, M. Michel VERNEJOU, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, M. Alain CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE  
Mme Anne BREZILLON à Mme Maribel BERNARD  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Max COLES  
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN  
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Brigitte COLLET à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON  
M. Nicolas FLORIAN à M. Didier CAZABONNE  
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Daniel HICKEL  
Mme Magali FRONZES à M. Alain CAZABONNE  
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 10h50  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 11h05  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30  
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 10h50

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.**

Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole, ouvre la séance.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

Mmes ZAMBON et IRIART ont été désignées respectivement comme Secrétaire et Secrétaire adjoint de séance.

### **COMMUNICATION**

#### **AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES**

Communication effectuée

#### **Proximité (relation avec les communes et CODEV) - M. Franck RAYNAL**

<b>Monsieur RAYNAL 1</b>	<b>Association Centre information jeunesse Aquitaine (CIJA) - Subvention de fonctionnement 2018 - Convention - Décision - Autorisation de signature Délibération n° 2018-1</b>
----------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Centre d'information jeunesse Aquitaine (CIJA), association loi 1901, développe au quotidien une mission de service public en diffusant auprès de tous les jeunes d'Aquitaine des informations relatives aux potentialités culturelles, touristiques, économiques de la Région, notamment celles qui relèvent des communes de Bordeaux Métropole.

Grâce aux nombreux outils et documents d'information mis à disposition auprès des jeunes, le CIJA est aujourd'hui un relais d'information incontournable des grandes politiques publiques permettant de faire connaître et de mieux comprendre les grandes décisions prises à l'échelon de l'agglomération bordelaise.

Depuis 1994, Bordeaux Métropole soutient financièrement l'association par l'attribution d'une subvention. Comparativement à ces dernières années, l'association demande pour 2018, une augmentation de la subvention à hauteur de 32 000 €, au lieu de 30 400 €, précédemment versés. Cette hausse se justifie par la réglementation qui oblige la fusion du CIJA, à compter du 1er Avril 2018, devenant ainsi le Centre régional d'information jeunesse de la Nouvelle-Aquitaine.

Il vous est proposé, en conséquence, d'allouer en 2018, une subvention à hauteur de 32 000 €. Le présent rapport a pour objet d'autoriser le Président à signer la convention relative au règlement administratif et financier de la subvention.

**Unanimité**

**Monsieur  
RAYNAL  
2**

**Association "La Mémoire de Bordeaux Métropole" - Centre de  
documentation et de recherche - Subvention de fonctionnement 2018  
- Décision - Autorisation de signature  
Délibération n° 2018-2**

L'association "La Mémoire de Bordeaux Métropole" créée en 1987 à l'initiative de partenaires publics et privés, a pour objectif de rassembler les documents et témoignages de toute nature relatifs à l'évolution, au cours des dernières décennies, de Bordeaux et de son agglomération dans les différents domaines de la vie collective.

Soutenue depuis sa création par Bordeaux Métropole, l'association sollicite à nouveau un soutien financier de notre Établissement Public afin de lui permettre de poursuivre sa mission de service public auprès des habitants de Bordeaux Métropole mais aussi des autres partenaires publics ou privés.

Il est donc proposé de reconduire, en 2018, le montant alloué en 2017, soit 96 187.50 €

Le présent rapport a pour objet de vous présenter l'association, ses actions et les objectifs qu'elle poursuit, de fixer le montant de la subvention 2018, d'approuver la convention administrative et financière régissant les relations entre les deux parties, et enfin, d'autoriser le Président à signer ladite convention.

**Unanimité**

#### **Sites majeurs d'attractivité économique - Mme Virginie Calmels**

**Madame  
CALMELS  
3**

**Association "Jumping international de Bordeaux" - Organisation de  
la 22ème édition du Salon du cheval de Bordeaux - Année 2018 -  
Subvention - Convention - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-3**

l'association « Jumping international de Bordeaux » organise la 43ème édition du Jumping international de Bordeaux, compétition classée 5 étoiles, soit le plus haut niveau en matière de sports équestres, et la seule étape française de la Coupe du Monde de saut d'obstacles organisée par la Fédération équestre internationale (FEI). Elle réunit les 40 meilleurs cavaliers mondiaux et leurs 120 chevaux, pour une compétition qui aura lieu cette année du 1er au 4 février 2018. D'autres compétitions viennent enrichir le programme, de niveau régional, national ou mondial (finale de la coupe du monde d'attelage), soit 19 épreuves au total qui réunissent 300 cavaliers.

En complément de cette épreuve particulièrement prestigieuse et de renommée mondiale, l'association organise un certain nombre d'évènements liés à la pratique des sports équestres, dont un salon ouvert au grand public, qui devient pour cette 22ème édition le « Salon du cheval de Bordeaux » (nouveau nom de « Jumping l'Expo »), et qui se tiendra en même temps que les compétitions.

En termes de financement, il est à noter que la subvention accordée par Bordeaux Métropole a été réduite de 36 000 € en 2015 à 34 000 € en 2016 (-5,6%), puis maintenue à 34 000 € en 2017. Le montant proposé pour 2018 est à nouveau de 34 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 618 500 € TTC (annexe 2 à la convention).

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**Zones d'activité de proximité - Économie sociale et solidaire - Commerce et artisanat –  
Mme Christine Bost**

**Madame BOST  
4**      **Mois de l'économie sociale et solidaire 2017 - Remise des 3 prix  
"Coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire" par Bordeaux  
Métropole - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-4**

Dans le cadre du Mois de l'économie sociale et solidaire en Aquitaine, Bordeaux Métropole a organisé le 23 novembre 2017, pour la neuvième année consécutive, la remise des prix coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire, afin de promouvoir l'économie sociale et solidaire sur son territoire, en tant que secteur dynamique et créateur d'emplois non délocalisables ; d'encourager les projets innovants des points de vue économique, social, environnemental et culturel ; de faciliter la réalisation d'expérimentations prometteuses et reproductibles sur le territoire ; d'accompagner le dynamisme et la créativité du secteur de l'économie sociale et solidaire.

La décision du jury a permis d'attribuer un prix « Coup de cœur » d'un montant de 5 000 €, aux 3 lauréats suivants :

- l'association Les bons plants pour la mise en place d'un jardin en permaculture, à gestion collaborative et intergénérationnelle, qui permettra la création d'un emploi, en partie grâce à la vente de paniers de légumes biologiques à prix réduits.
- L'entreprise Marie-Ange et Flory pour son projet de création d'une micro-entreprise répondant aux spécificités et aux handicaps des personnes âgées en leur proposant des vêtements adaptés aux handicaps et redonnant toute sa dignité à la personne.
- L'entreprise la Table de Cana pour son objectif de former 12 femmes, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, au métier de cuisinier en s'appuyant sur une formation de niveau CAP avec des stages d'excellence chez des chefs renommés de Bordeaux et un accompagnement social renforcé.

**Unanimité**

**Madame BOST  
5**      **Plan d'actions en faveur du développement de l'économie sociale et  
solidaire (ESS) - Société par actions simplifiée (SAS) Pain et partage  
Bordeaux-Mérignac - Aide à l'investissement immobilier de Bordeaux  
Métropole en 2018 - Convention - Décision - Subvention  
Délibération n° 2018-5**

L'association intermédiaire Bordeaux Inter Challenge (BIC), structure de l'insertion par l'activité économique basée sur Bordeaux, a pour activité la mise à disposition de personnel en insertion auprès d'entreprises ou de collectivités publiques pour des prestations de nettoyage, de travaux administratifs, de service à la personne ou encore de restauration. Souhaitant diversifier ses activités à partir de 2015, la structure a souhaité s'investir dans le secteur alimentaire, qui permet également de fléchir des publics en insertion éloignés de l'emploi. Elle a ainsi démarré le projet de création d'une boulangerie solidaire sur le territoire de la Métropole, qui propose des emplois à des personnes en insertion et issues des quartiers prioritaires ainsi qu'un parcours de formation au métier de boulanger. Ce projet a débuté suite à une rencontre avec la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Bou'Sol, qui développe des boulangeries solidaires en France (Marseille, Lyon) via une franchise solidaire nommée "Pain et partage", et qui souhaitait essaimer son modèle économique dans d'autres territoires.

Ainsi en octobre 2017, la société par actions simplifiée (SAS) Pain et partage Bordeaux Mérignac s'est constituée, avec comme actionnaires BIC à 80% et la SCIC Bou'Sol à 20%, afin d'assurer le portage de l'activité de la boulangerie solidaire.

Dans le même temps, la SAS a identifié un local de type entrepôt de 1 120 m<sup>2</sup> au 35 avenue Gustave Eiffel à Mérignac, au sein de la zone du Phare, afin d'implanter son activité et organiser ses premières productions. Elle dispose de ce bien aujourd'hui à travers un bail de location et un

loyer de 16 500 € par an. Pour l'installation de son outil de production et l'agencement optimal des locaux, elle réalise des travaux de raccordement, d'agencement et d'aménagement pour un investissement global de 675 000 € en 2018. Elle sollicite Bordeaux Métropole pour une aide à l'investissement immobilier en 2018 d'un montant de 60 000 € sur une assiette éligible d'un montant de 315 946 € (soit une participation métropolitaine de 8,9% du plan d'investissement global, et de 18,99% de l'assiette immobilière).

**Unanimité**

**Finances - M. Patrick Bobet**

**Monsieur BOBET**     **Régime de fiscalité professionnelle unique (FPU) - Attributions de compensation 2018 - Imputation d'une partie de l'attribution de compensation en section d'investissement - Lissage des attributions de compensation sur les mois de février à décembre 2018 - Décision - Autorisation**  
**6**                             **Délibération n° 2018-6**

En 2017, la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) a poursuivi ses travaux d'évaluation des charges résultant des transferts de compétences prévus par la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014.

Le rapport adopté par la CLETC le 27 octobre dernier a été transmis aux 28 communes membres qui l'ont adopté à la majorité qualifiée (soit les 2/3 des communes représentant plus de la ½ de la population ou la ½ des communes représentant les 2/3 de la population).

Par ailleurs, conformément aux délibérations des 29 mai, 25 septembre 2015 et 21 novembre 2015 relatives aux mécanismes de financement de la mutualisation, les attributions de compensation sont aussi impactées, comme en 2016, par la mise en place des services communs.

Par ailleurs, en application de l'article 81 de loi de finances rectificative pour 2016 du 29 décembre 2016, il est proposé d'imputer, comme en 2017, une partie des attributions de compensation en section d'investissement et l'autre partie en section de fonctionnement.

Enfin, le Conseil de Métropole doit délibérer pour réviser les attributions de compensation des 28 communes pour 2018 en vue de leur notifier avant le 15 février 2018.

**Unanimité**

**Monsieur BOBET 7**     **LE BOUSCAT - SA d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition en VEFA de 13 logements collectifs en location-accession, avenue de la Libération, opération "Collection", tranche 2 - Emprunt de 1.742.362 euros, de type PSLA, auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-7**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour un emprunt de 1.742.362 €, de type Prêt social location-accession (PSLA), à contracter auprès de la Caisse d'épargne Aquitaine Poitou-Charentes et destiné à financer l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 13 logements collectifs en location-accession, avenue de la Libération, opération "Collection", tranche 2, au Bouscat. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**Ne prend pas part au vote: Madame  
CHAZAL**

**Monsieur BOBET 8**     **AMBARES-ET-LAGRAVE - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 11 logements collectifs locatifs, 40, rue Emile Larrieu - Emprunts d'un montant total de 1.092.163 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-8**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour deux emprunts de 122.594 € et 250.304 €, de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), et deux emprunts de 308.587 € et 410.678 €, de type Prêt locatif à usage social (PLUS), contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et la construction de 11 logements collectifs locatifs (4 PLAI et 7 PLUS), 40, rue Emile Larrieu à Ambarès-et-Lagrange. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote: Madame  
CHAZAL**

**Monsieur BOBET 9**     **VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 7 logements collectifs locatifs, 459, route de Toulouse - Emprunts d'un montant total de 826.904 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-9**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) LE FOYER a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour deux emprunts de 123.382 € et 213.332 €, de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), et deux emprunts de 174.279 € et

315.911 €, de type Prêt locatif à usage social (PLUS), contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 7 logements collectifs locatifs, 459, route de Toulouse à Villenave d'Ornon. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**Monsieur BOBET 10      MERIGNAC - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 30 logements collectifs locatifs, sis, 32 avenue des Marronniers - Emprunts d'un montant total de 3.029.930 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-10**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Domofrance a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS) d'un montant total de 3.029.930 €. Ces emprunts ont été contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et sont destinés à assurer le financement de l'opération d'acquisition foncière et de construction de

30 logements sociaux collectifs locatifs (10 PLAI et 20 PLUS). Cette opération nommée résidence « Les Jardins de Mathilde » est située 32 avenue des Marronniers sur la commune de Mérignac. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote: Madame  
CHAZAL**

**Monsieur BOBET 11      LORMONT - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 63 logements sociaux locatifs, sis, avenue de Paris - Emprunts complémentaires d'un montant total de 1.570.983 euros, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-11**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Domofrance a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts de type Prêt locatif à usage social (PLUS) d'un montant total de 1.570.983 €. Ces emprunts ont été contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et sont destinés à assurer le financement complémentaire de l'opération d'acquisition et de construction de 63 logements sociaux locatifs, dont 57 logements collectifs et 6 logements individuels. Cette opération est située à Lormont Génicart, La Ramade, avenue de Paris sur la commune de Lormont. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote: Madame  
CHAZAL**

**Monsieur BOBET 12**      **ESH LOGIS ATLANTIQUE - l'ESH "Coopération et Famille" cède à l'ESH Logis Atlantique les résidences "Beauséjour" sur la commune de Villenave-d'Ornon et "Les Magnolias" sur la commune du Haillan - Demande par l'ESH Logis Atlantique du transfert des garanties d'emprunts dans le cadre du transfert des emprunts afférant à cette cession patrimoniale - CRD des emprunts initialement souscrits par l'ESH "Coopération et Famille" auprès de la CDC de 1.777.939 euros - Garantie - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-12**

Le groupe Logement Français a décidé de créer une Entreprise sociale pour l'habitat (ESH) dénommée Logis Atlantique afin qu'elle conforte l'ancrage local du groupe en région Nouvelle-Aquitaine. Cela, en réponse aux besoins de nouveaux logements sociaux de ce territoire en forte croissance. Ainsi, d'ici 2021, Logis Atlantique gèrera 454 logements, aujourd'hui propriétés de l'ESH "Coopération et Famille", sur 6 communes.

En effet, l'entreprise locale pour l'habitat Logis Atlantique a pour vocation de reprendre la gestion de l'ensemble du parc locatif social de l'ESH "Coopération et Famille", elle-même destinée à recentrer la gestion de son parc de logements sociaux au sein des régions Ile-de-France et Bourgogne.

Dans ce cadre ainsi annoncé, l'ESH Logis Atlantique demande le transfert de la garantie métropolitaine concernant les garanties accordées à l'entreprise sociale pour l'habitat Coopération et Famille par délibérations lors des Conseils Communautaires des 17 janvier 2014 et 19 décembre 2014.

Ces garanties d'emprunts concernent les résidences «Beauséjour» sur la commune de Villenave d'Ornon et « Les allées des Magnolias » sur la commune du Haillan.

Le montant global du Capital restant dû (CRD) des emprunts initialement souscrits par l'ESH "Coopération et Famille" auprès de la caisse des dépôts et consignations, pour l'acquisition de ces deux résidences de logements sociaux est de 1.777.939 euros. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**Unanimité**

**Monsieur BOBET 13**      **BORDEAUX - SAEM InCité - Acquisition et amélioration d'un immeuble permettant la réalisation de 5 logements collectifs locatifs, situé 43, cours Victor Hugo - Emprunts d'un montant total de 685.071 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-13**

La Société anonyme d'économie mixte (SAEM) InCité a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour deux emprunts de 60.941 € et 50.070 €, de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), et deux emprunts de 206.108 € et 367.952 €, de type Prêt locatif à usage social (PLUS), contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer l'acquisition et l'amélioration d'un immeuble permettant la réalisation de 5 logements collectifs locatifs, situé 43, cours Victor Hugo à Bordeaux. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

**Unanimité**

**Monsieur BOBET 14**      **TALENCE - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 15 logements collectifs locatifs (4 PLS / 5 PLUS / 6 PLAI), sis résidence les Arpèges, rue Pierre Noailles et Allée du 7ème Art - Emprunts de type PLS d'un montant total de 393.987 € auprès de la Banque Postale et emprunts des types PLUS et PLAI d'un montant global de 797.056 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-14**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Vilogia acquière dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) 15 logements collectifs locatifs. Ces logements se situent, résidence « Les Arpèges », rue Pierre Noailles et allée du 7ème Art, sur la commune de Talence. En conséquence, elle a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour trois emprunts contractés auprès de la Banque Postale, de type Prêt locatif social (PLS) : LBP 00003339 de 113.822 € LBP 00003342 de 131.900 € et LBP 00003346 de 148.265 € ainsi que pour quatre emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) des types Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) de 170.095 € et 243.385 € et Prêt locatif à usage social (PLUS) d'un montant de 141.541 € et 242.035 €. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**Administration générale - Ressources humaines - M. Jean-François EGRON**

**Monsieur EGRON 15**      **Recours à des prestations extérieures sous forme de vacances -  
Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-15**

Bordeaux Métropole fait régulièrement appel au procédé des vacances ; il est proposé d'y recourir pour l'organisation, la mise en œuvre et le pilotage de « Bordeaux Métropole 2050 », démarche prospective intégrant une forte dimension de concertation avec, in fine, la production d'un document final exprimant la vision de la Métropole à l'horizon 2050.

**Unanimité**

**Urbanisme réglementaire (PLU 3.1 et SCOT) - Stratégie foncière - M. Jacques Mangon**

**Monsieur MANGON 16**                      **BORDEAUX - Immeuble bâti sis 44, quai de Paludate cadastré BS 11 - Cession à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE) - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-16**

Ce rapport a pour objet la cession à l'Établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE), d'un immeuble bâti sis 44, quai de Paludate à Bordeaux en vue de son affectation au projet urbain Saint Jean-Belcier.

Le prix de cession de 238 000 € s'inscrit dans le cadre du protocole foncier signé entre Bordeaux Métropole et Bordeaux Euratlantique et n'appelle pas d'observation de la part de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE).

**Unanimité**

**Monsieur MANGON 17**                      **BEGLES - Cession de la parcelle cadastrée AL 710 située Impasse du Chevalier de la Barre - Extension du lycée professionnel Émile Combes - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-17**

Bordeaux Métropole est propriétaire sur le territoire de la commune de Bègles d'une parcelle cadastrée section AL 710 d'une contenance de 6 754 m<sup>2</sup> jouxtant le lycée professionnel Émile Combes à Bègles. Bordeaux Métropole s'est engagée à céder ce bien au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine pour permettre la construction d'un équipement sportif. Le principe de cette cession a été accepté moyennant le prix de 674 433€, conforme à l'estimation de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE).

**Unanimité**

**Monsieur MANGON 18**                      **Convention cadre d'appui à l'action et l'anticipation foncière entre Bordeaux Métropole et l'Etablissement public foncier (EPF) Nouvelle-Aquitaine - Décision - Approbation Délibération n° 2018-18**

Par délibération du 17 mars 2017, Bordeaux Métropole intégrait le périmètre d'intervention de l'Établissement public foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine afin de bénéficier de l'appui de cet établissement à sa politique foncière.

La présente convention cadre détermine les objectifs partagés entre les signataires. Elle définit les modalités d'intervention de l'EPF dans le cadre de la stratégie foncière de la métropole ainsi que les objectifs généraux de l'intervention de l'EPF.

**Mme BLEIN, M. TURON, Mme CASSOU-SCHOTTE et M. FELTESSE sont intervenus sur ce dossier.**

**Unanimité**

**Monsieur  
MANGON  
19**

**SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Immeubles bâtis situés 76 c et 76 rue  
Alexis Puyo, cadastrés EC 168 et EC 173 - Cession à la Société  
Séverini Pierres et Loisirs - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-19**

Cette affaire a pour objet la cession à la société Séverini Pierres et Loisirs de deux immeubles bâtis métropolitains acquis par exercice du droit de préemption urbain à des fins communales en 2008 et 2012 en vue de la restructuration urbaine du bourg d'Hastignan à Saint-Médard -en-Jalles.

Au terme des études engagées, un schéma global d'aménagement et d'extension de ce quartier prévoyant la création de logements, de commerces de proximité et la constitution d'espaces publics a été élaboré en partenariat avec Bordeaux Métropole. Le promoteur privé Séverini Pierres et Loisirs porteur du projet sur ce périmètre d'environ 1 hectare, a dans ce cadre sollicité l'acquisition des deux immeubles métropolitains précités qui serviront de support à la réalisation d'une partie des places de stationnement et des logements en accession libre de l'opération.

La société Séverini Pierres et Loisirs s'est portée acquéreur de ces biens par substitution à la Commune aux mêmes conditions de prix convenues avec celle-ci dans le cadre du portage assuré par Bordeaux Métropole depuis l'acquisition de cette réserve foncière, soit sur les bases suivantes :

- pour l'immeuble situé 76c rue Alexis Puyo, cadastré EC 168 : au prix de 162 641,42 €,
- pour l'immeuble situé 76 rue Alexis Puyo, cadastré EC 173 : au prix de 324 552,84 €,

ces prix restant à actualiser à la date effective de régularisation de l'acte notarié de cession à intervenir.

**Unanimité**

**Nature (55000 ha, espaces naturels et agricoles) - M. Clément Rossignol Puech**

**Monsieur  
ROSSIGNOL-  
PUECH  
20**

**Ligue de l'enseignement - Fédération Gironde - Sensibilisation du  
public sur les sujets de la biodiversité et des pollinisateurs dans le  
cadre du programme ' Ma ville, mon quartier, espace de biodiversité '  
- Subvention d'actions spécifiques - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-20**

La Ligue de l'enseignement, laïque et indépendante, réunit des femmes et des hommes qui agissent au quotidien pour mieux vivre ensemble, pour lutter contre les inégalités et pour faire vivre une démocratie plus effective. Elle affirme des principes qui doivent fonder son action sur : une société plus juste et plus solidaire, une société laïque et plus fraternelle, une société d'hommes et de femmes libres et responsables. A travers 150 ans d'histoire et d'engagement, l'identité de la Ligue de l'enseignement se fonde sur le triptyque : Démocratie – Laïcité – Éducation.

Le projet « Ma ville, mon quartier, espace de biodiversité » propose une démarche éducative innovante de science participative et citoyenne. En s'intéressant aux services rendus par la biodiversité, il s'agit de créer un lien entre la société et son espace environnant que nous appellerons le territoire et ainsi permettre aux citoyens de s'engager dans la sauvegarde et la valorisation de la biodiversité.

La Ligue de l'enseignement - Fédération Gironde sollicite Bordeaux Métropole pour une subvention de 4 000 €.

**Unanimité**

**Monsieur  
ROSSIGNOL-  
PUECH  
21**

**Talence - Aménagement du parc Curvale - Convention - Décision -  
Autorisation  
Délibération n° 2018-21**

La ville de Talence souhaite aménager le parc de Curvale pour permettre aux riverains, aux scolaires et aux assistantes maternelles de profiter d'un espace vert de respiration et de proximité. La réfection du pigeonnier permettra l'installation d'un rucher qui valorisera le site et favorisera les actions éducatives.

L'aménagement d'un espace vert accueillant des outils de sensibilisation à la biodiversité sur la commune de Talence répond aux enjeux de développement et de préservation de la nature en ville.

Les objectifs du projet sont divers et variés: cohésion sociale et intergénérationnelle entre les riverains du quartier, rencontre entre les scolaires et les personnes âgées, sensibilisation à la biodiversité à travers le rucher..

La ville sollicite Bordeaux Métropole à hauteur de 20 000 €, dans le cadre des contrats de co-développement 2015-2017 (fiche action n°C035220047).

**Unanimité**

**Monsieur  
ROSSIGNOL-  
PUECH  
22**

**Le Bouscat - Jardins partagés et animations nature en ville -  
Convention - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-22**

La ville du Bouscat s'est engagée dans le cadre de son Agenda 21 à développer les actions en faveur de la nature en ville, de la biodiversité et du jardinage collectif.

Dans ce cadre, elle a créé des jardins partagés dont celui du quartier Godard où l'association "place aux jardins" a réalisé des animations en 2017. L'association est intervenue également lors d'événements comme la Fête des jardins ou des ateliers de la maison de la vie écocitoyenne auprès du grand public pour le sensibiliser aux bonnes pratiques du jardinage écologique.

La ville a également créé une mission de coordination "Nature en ville" pour développer les projets de nature partagée sur son territoire.

La ville sollicite Bordeaux Métropole dans le cadre des contrats de codéveloppement 2015-2017 respectivement à hauteur de 1 090 € (fiche action n°C030690005) et à hauteur de 7 489 € (fiche action n°C030690032).

**Unanimité**

**Monsieur  
ROSSIGNOL-  
PUECH  
23**

**Charte des espaces naturels, agricoles, forestiers et urbanisés de la  
Gironde - Approbation - Décision - Autorisation de signature  
Délibération n° 2018-23**

Le Département de la Gironde a élaboré une nouvelle charte des espaces naturels, agricoles, forestiers et urbanisés de la Gironde.

Cette charte traduit la reconnaissance que les espaces naturels, agricoles et forestiers sont un élément essentiel de la qualité du cadre de vie de nos territoires girondins, mais qu'ils sont aussi porteurs de valeurs et créateurs de richesse.

Par cette délibération, il est proposé que Bordeaux Métropole soit signataire de cette charte.

**Unanimité**

## Voirie - Domaine public - Sécurité et réglementation du domaine public - M. Patrick Pujol

**Monsieur PUJOL 24**      **Plan local de mise en accessibilité de voirie et des aménagements des Espaces publics de la commune de Blanquefort - Adoption - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-24**

Sur demande de la mairie de Blanquefort, Bordeaux Métropole a élaboré le plan local de mise en accessibilité de la voirie de cette commune, en collaboration avec l'ensemble des services et les organismes représentatifs des personnes handicapées (pour tous types de handicap), les personnes âgées et autres usagers de la ville.

**Unanimité**

**Monsieur PUJOL 25**      **Programme ' Signalisation routière 2018 ' - Proposition - Décision - Adoption Délibération n° 2018-25**

La ligne budgétaire « signalisation routière » permet, d'une part, de mettre en place les arrêtés permanents de la circulation pris au titre des mesures de pouvoir de police, et, d'autre part, de réaliser, en dehors d'opérations programmées de voirie, des aménagements de signalisation ou de sécurité.

Cette ligne sera dotée de 630 000,00 € pour l'année 2018, sous réserve du vote du budget. Il s'agit d'un montant identique de 2017 dont la répartition est la suivante :

- opérations d'aménagements (qui comprend : signalisation pour les 2 roues, signalisation en faveur de la sécurité des piétons et vélos et véhicules, créations ou améliorations du stationnement), hors opérations de voirie : 530 000,00 € (programme signalisation routière 2018).
- Mise en application d'arrêtés et petites opérations non prévues : 100 000,00 €, ligne qui permet d'avoir la réactivité pour ses petites interventions.

**Unanimité**

**Monsieur PUJOL 26**      **Convention relative aux conditions d'exploitation de la viabilité hivernale routière, campagne 2017/2018 et celles à venir aux interfaces du réseau routier de la Direction interdépartementale des routes Atlantique (DIRA) - direction de l'exploitation - district de la Gironde, et du réseau Bordeaux Métropole, et plus précisément sur l'ex route départementale 1215 - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-26**

La convention jointe a pour objet de préciser les conditions d'exploitation de la viabilité hivernale pour les campagnes 2017/2018 et suivantes aux interfaces du réseau routier de la direction interdépartementale des routes Atlantique (DIRA) – direction de l'exploitation – district de la Gironde, et du réseau Bordeaux Métropole, et plus précisément sur l'ex-route départementale 1215 du PR 0+520 (limite de domanialité entre la DIRA et Bordeaux Métropole) au PR 2+191 (limite du giratoire Jean Mermoz à Eysines, giratoire non compris) en continuité du réseau national.

Dans une logique de continuité d'itinéraire, pour des opérations de déneigement et de traitement du verglas, Bordeaux Métropole autorise la DIRA et ses services à intervenir sur une partie de son réseau.

Ces prestations s'effectueront sans aucune rémunération entre les deux parties.

**Unanimité**

**Monsieur PUJOL  
27**      **Convention relative aux conditions d'exploitation de la viabilité hivernale routière, campagne 2017-2018 et celles à venir aux interfaces du réseau routier départemental de la Gironde et du réseau de Bordeaux Métropole et plus précisément sur les communes de Bouliac, Martignas-sur-Jalle, Sainte-Eulalie, Saint-Jean d'Illac, Pessac et Parempuyre - Décision - Autorisation de signature  
Délibération n° 2018-27**

La convention jointe a pour objet de préciser les conditions d'exploitation de la viabilité hivernale pour les campagnes 2017-2018 et suivantes aux interfaces du réseau routier du département de la Gironde et du réseau de Bordeaux Métropole, et plus précisément sur les communes de Bouliac, Martignas-sur-Jalles, Sainte-Eulalie, Saint-Jean d'Illac, Pessac et Parempuyre.

Dans une logique de continuité d'itinéraire, pour des opérations de déneigement et de traitement du verglas, Bordeaux Métropole autorise le Département de la Gironde et ses services à intervenir sur une partie de son réseau. Réciproquement, le Département de la Gironde autorise Bordeaux Métropole et ses services à intervenir sur une partie du sien.

Ces prestations s'effectueront sans aucune rémunération entre les deux parties.

Le détail des itinéraires est décrit en annexe.

**Unanimité**

**Monsieur PUJOL  
28**      **Bordeaux - Création de deux carrefours provisoires à feux tricolores et signalisation de jalonnement associée dans le cadre des travaux de réaménagement des Berges de Garonne (boulevard des Frères Moga) - Convention - Autorisation  
Délibération n° 2018-28**

Parmi les espaces publics au programme de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Jean Belcier réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique figure le réaménagement de berges de Garonne au moyen de la transformation du boulevard des frères Moga. La première phase prévoit la création de deux carrefours à feux tricolores et la signalisation de jalonnement de nature provisoire. Bordeaux Métropole, compétente en matière de carrefour à feux et de signalisation de jalonnement, effectuera les travaux d'équipement précités, estimés à 140 000€ TTC, qui seront remboursés dans leur intégralité par l'EPA Bordeaux Euratlantique. La délibération prévoit donc les dispositions nécessaires entre Bordeaux Métropole et l'EPA Bordeaux Euratlantique au travers de la signature d'une convention ci-annexée.

**Unanimité**

**Monsieur PUJOL  
29**      **Talence - Opération de comblement du tunnel de la rue Jean Racine dans le quartier de Thouars - Projet ouvrage d'art et voirie - Janvier 2018 - Confirmation de décision de faire - Autorisation**  
**Présenté par M.  
JUPPÉ**      **Délibération n° 2018-29**

La délibération proposée a pour objet de prendre en compte l'avancement des études pour le projet sur la commune de Talence correspondant à l'opération de comblement du tunnel de la rue Jean Racine dans le quartier de Thouars au titre du contrat de co-développement n°3 (fiche action n°: C035220001).

**MM. COLOMBIER, CAZABONNE Alain, DELLU et MARTIN sont intervenus sur ce dossier.**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur  
COLOMBIER;**

**Monsieur PUJOL 30**      **Saint-Médard-en-Jalles - Projet d'aménagement de l'avenue de Martignas, section comprise entre la rue Pierre Hugon et la rue de Poupay - Fiche Action N°14 C034490074 du CODEV 2015-2017 - Éclairage public - Fonds de concours - Convention - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-30**

Conjointement aux travaux de Bordeaux Métropole d'aménagement de l'avenue de Martignas à Saint-Médard-en-Jalles et afin d'optimiser les investissements publics et limiter la gêne des riverains la commune réalise l'éclairage public. Dans ce cadre une convention définit les modalités d'un versement de fonds de concours.

**Unanimité**

**Grands projets d'aménagement urbains (ZAC, PAE, aménagements centre bourgs) –  
M. Michel Duchène**

**Monsieur DUCHENE 31**      **Bordeaux - Braza - Bilan de la concertation préalable - Décision - Approbation**  
**Délibération n° 2018-31**

Dans le cadre du projet Braza et de la concertation préalable obligatoire, un dossier présentant le projet a été soumis à la participation du public du 13 novembre au 11 décembre 2017. Une réunion publique a eu lieu à la Maison cantonale de Bordeaux La Bastide le 30 novembre 2017. Quatre observations ont été faites sur le site dédié à la participation par Bordeaux Métropole, 30 personnes étaient présentes à la réunion publique, aucune observation n'a été faite dans les registres mis à disposition.

Les observations portent essentiellement sur les hauteurs, les espaces publics, le schéma de circulation, le stationnement et le calendrier du projet.

Une observation a été faite sur la palette végétale, elle sera prise en compte dans le cadre du projet. Les autres observations n'appellent pas d'évolution du projet.

**Mmes BOUTHEAU, AJON, MM. TOUZEAU, FELTESSE et Mme TOUTON sont intervenus sur ce dossier.**

**Unanimité**

**Monsieur DUCHENE 32**      **Bègles - Villenave d'Ornon - Zone d'aménagement concerté (ZAC) "route de Toulouse" Compte rendu financier (CRF) 2016 - Avenant n°1 au traité de concession - Décision - Approbation**  
**Délibération n° 2018-32**

Par délibération n° 2015/0582 du 25 septembre 2015, Bordeaux Métropole a approuvé le dossier de création de la Zone d'aménagement concerté ZAC "route de Toulouse" sur les communes de Bègles et Villenave d'Ornon.

Par délibération n° 2016/156 du 25 mars 2016, le Conseil métropolitain a approuvé le dossier de réalisation de cette même ZAC et a confié son aménagement à la Société publique locale (SPL) La Fabrique métropolitaine (FAB) par un traité de concession.

En application de l'article L300-5 du Code de l'urbanisme, il est présenté le Compte rendu financier (CRF) qui rend compte de l'avancement de l'opération et permet d'actualiser le bilan

annuel prévisionnel. Le bilan de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) est arrêté à 41 723 701 € TTC. L'effort net de Bordeaux Métropole s'établit à 20 284 548 € TTC.

Le Conseil de Bordeaux Métropole est ici appelé à approuver le CRF 2016 et l'avenant n°1 du traité de concession.

**Unanimité**

**Monsieur  
DUCHENE  
33**

**Charte du Bien construire à Bordeaux Métropole - Présentation -  
Information au Conseil  
Délibération n° 2018-33**

A la demande de Monsieur le Président, la Métropole a initié un groupe de travail, piloté par des élus (Madame Touton, Monsieur Duchène, Monsieur Mangon), associant les principales fédérations ou organismes professionnels représentatifs de la filière (fédération des promoteurs immobiliers, Ordre des architectes, Fédération du bâtiment Gironde) ainsi que des experts et aménageurs très sensibilisés par cette question (Établissement public d'aménagement (EPA) Euratlantique, agence qualité de construction, Bouygues immobilier,...) dans l'objectif de produire un projet de charte du « Bien construire à Bordeaux Métropole », validé par le Bureau métropolitain. Ce document engagera ses signataires à mettre en œuvre des pratiques constructives plus encadrées et plus vertueuses, dans l'objectif de bâtiments plus label « Bien construire à Bordeaux Métropole » qui sera attribué pour 3 ans et qui sera accompagné d'une démarche d'évaluation des opérations construites, notamment par leurs utilisateurs.

**MM. FEUGAS, HURMIC, ANZIANI, Mme BOST, M. MANGON, Mme CASSOU-SCHOTTE, MM. COLOMBIER et GUICHARD sont intervenus sur ce dossier.**

**Communication effectuée**

**Habitat - Logement - Politique de la ville - M. Jean Touzeau**

**Monsieur  
TOUZEAU  
34**

**Gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Convention d'aide  
au fonctionnement pour l'année 2017 - Département de la Gironde -  
Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-34**

Au titre de l'année 2017, Bordeaux Métropole a sollicité l'aide du département de la Gironde afin de bénéficier d'une subvention de fonctionnement pour la gestion administrative et financière des aires d'accueil des gens du voyage implantées sur son territoire. Pour 2016, le montant de subvention sollicité a été de 200 000 € (solde à percevoir). Pour 2017, Bordeaux Métropole peut prétendre bénéficier d'une subvention de 133 721 € et ce, conformément aux nouvelles dispositions contenues dans le règlement d'intervention approuvé par le Département de la Gironde.

**Unanimité**

**Monsieur  
TOUZEAU  
35**

**Programmation 2017 des logements agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat et aides de Bordeaux Métropole à la production de logements locatifs sociaux et à la réhabilitation thermique du parc social - adaptation de la liste des opérations retenues - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-35**

Le présent rapport permet de présenter l'ensemble des opérations immobilières qui ont fait l'objet d'agrément d'aide à la pierre de Bordeaux Métropole pour la production de logements locatifs sociaux, de logements en accession sociale, de structures d'hébergements et de logements intermédiaires. Ce rapport autorise la réalisation des programmes, et l'engagement des financements de l'État et de Bordeaux Métropole sur ces projets. Il permet en outre d'engager les financements métropolitains pour la réhabilitation thermique de plusieurs opérations de restructuration du parc locatif social.

**Mme BLEIN et M. CHAUSSET sont intervenus sur ce dossier.**

**Unanimité**

**Développement durable (agenda 21, Plan climat - Transition énergétique - Réseau de chaleur) –  
Mme Anne Walryck**

**Madame  
WALRYCK  
36**

**Contrat local de santé (CLS) de Bordeaux Métropole - Perception d'une subvention de l'Agence régionale de santé (ARS) 2017 -  
Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-36**

Il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser Monsieur Le Président de Bordeaux Métropole à recevoir la subvention de 2 500 € en provenance de l'Agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, en co-financement d'un poste de chargée de mission pour le Contrat local de santé (CLS) de Bordeaux Métropole. Ce poste consiste en un renfort ponctuel, de septembre à décembre 2017, nécessité par la charge liée à l'élaboration du plan d'action du CLS métropolitain.

Le coût total de la prestation est estimé à 5 000€ réparti de la façon suivante :

- Bordeaux Métropole 2 500€ (50%)
- Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine (ARS) 2 500€ (50%)

**MM. GUICHARD et SILVESTRE sont intervenus sur ce dossier.**

**Unanimité**

**Madame  
WALRYCK  
37**

**Concessions pour le service public de la distribution d'électricité -  
Comptes rendus annuels de la société Enedis pour l'exercice 2016 -  
Information - Présentation  
Délibération n° 2018-37**

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite MAPTAM) du 27 janvier 2014 a instauré le transfert de plein droit à la Métropole en lieu et place des communes de la compétence de concession de distribution publique d'électricité. Il s'agit des communes suivantes : Ambès, Bassens, Bègles, Bordeaux, Eysines, Lormont, Mérignac, Pessac

et Saint-Médard-en-Jalles.

En application de l'article 32-C du cahier des charges, les concessionnaires Enedis et EDF ont remis 9 comptes-rendus d'activité, retraçant l'exécution du contrat pour l'année 2016.

En application de l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales, Bordeaux Métropole « exerce le contrôle du bon accomplissement des missions de service public ». A ce titre, en complément du compte-rendu produit, un certain nombre de données, informations et compléments ont été demandés aux concessionnaires.

Ces éléments ont fait l'objet d'une analyse conjointe des services de Bordeaux Métropole, assistés du bureau d'études AEC (Audit expertise conseil), celle-ci figure dans le rapport de contrôle joint à la présente délibération.

### **Communication effectuée**

**Madame  
WALRYCK  
38**                      **Classement du projet de réseau de chaleur et de froid ' Bègles  
Newton ' sollicité par la société Engie Cofély - Décision - Adoption  
Délibération n° 2018-38**

La société Engie Cofély – Agence Garonne, a sollicité Bordeaux Métropole en vue de prendre une décision de classement du projet de réseau de chaleur et de froid qu'elle développe au sein du projet d'aménagement Newton mené par l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique sur la commune de Bègles. Cette décision se traduirait sur le périmètre de cette opération par une obligation de raccordement des bâtiments à ce réseau.

Le dossier de demande, est annexé au présent rapport, et conformément à la réglementation en vigueur, a été présenté pour avis à Commission des services publics locaux (CCSPL) en date du 14 décembre 2017, laquelle a émis un avis favorable.

Ce dossier étant complet et cohérent sur les plans techniques, économiques et environnementaux, et la mise en œuvre de ce projet susceptible de contribuer aux objectifs environnementaux de transition écologique de Bordeaux Métropole, il est proposé de prendre cette décision de classement sur le périmètre annexé.

### **Unanimité**

**Madame  
WALRYCK  
39**                      **Concessions pour le service public de la distribution de gaz -  
Comptes rendus annuels des sociétés Regaz et Gaz réseau  
distribution France (GRDF) pour l'exercice 2016 - Information -  
Présentation  
Délibération n° 2018-39**

Bordeaux Métropole est autorité concédante du service public de distribution de gaz sur les 28 communes via plusieurs contrats de concession passés :

- avec la société GRDF pour 6 communes de la rive droite (Ambès, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul, Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux et Bouliac) ;
- avec la société Regaz pour les 22 autres, à savoir Bassens, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Lormont, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Parempuyre, Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave-d'Ornon.

Les sociétés concessionnaires ont présenté les rapports annuels du délégataire pour l'exercice 2016.

Les services de Bordeaux Métropole, assisté du bureau d'études AEC (Audit expertise conseil), ont procédé à l'analyse de ces rapports et des données complémentaires fournies par les concessionnaires (cf. rapport de contrôle joint à la délibération).

Il est demandé au Conseil métropolitain de prendre acte des rapports produits par les sociétés Regaz et GRDF et du rapport de contrôle de Bordeaux Métropole au titre de l'exercice 2016 pour l'exécution des contrats de concession pour le service public de la distribution de gaz.

#### **Communication effectuée**

#### **Collecte, tri et traitement des déchets - M. Dominique Alcala**

**Monsieur  
ALCALA  
40**

**Appel à projet métropolitain zéro déchet zéro gaspillage à destination des acteurs sociaux et solidaires - Année 2018 - Subvention pour actions spécifiques - Conventions - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-40**

Le plan d'actions du Territoire zéro déchet, zéro gaspillage adopté le 7 juillet 2017 a pour objectif la réduction des déchets du territoire et le développement d'une économie circulaire et s'engage à soutenir les initiatives en ce sens des associations et des structures de l'économie sociale et solidaire. L'enjeu est celui du changement des comportements des ménages et des entreprises vis-à-vis de leurs déchets. Ainsi, Bordeaux Métropole a fait un appel à projet pour faire émerger des projets portés par le secteur associatif de l'économie sociale et solidaire.

Le présent rapport présente, pour autorisation, les conclusions du comité de pilotage zéro déchet zéro gaspillage sur les lauréats de l'appel à projet et les subventions accordées.

**Unanimité**

#### **Soutien aux événements d'intérêt métropolitain et à la programmation culturelle sur les territoires – M. Michel Héritié**

**Monsieur  
HERITIE  
41**

**Fabrique artistique et culturelle Pola - Subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-41**

La Fabrique Pola est un projet de coopération entre artistes plasticiens et opérateurs culturels, au sein d'un lieu de fabrique(s) partagé, rassemblant des espaces de travail et d'accueil pour les publics. C'est aujourd'hui un opérateur culturel métropolitain à part entière. Notre établissement est sollicité pour attribuer une subvention de fonctionnement au titre du programme d'animation de l'année 2018 d'un montant de 114 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 486 800 €, soit 23,42 % du budget global de l'association. Notre établissement est également sollicité pour l'octroi d'une subvention liée à une manifestation, d'un montant de 15 000€, pour un budget prévisionnel de 51 675 €, soit 29,03% du montant global de la manifestation. Toutefois, compte tenu des objectifs fixés par Bordeaux Métropole, il est proposé de n'accorder que la subvention de fonctionnement, soit 114 000 €

**Unanimité**

## Relations internationales et coopération décentralisée - M. Michel Vernejoul

**Monsieur  
VERNEJOU  
42**

**Mise en place d'un évènement culturel dans le cadre des Journées nationales des diasporas africaines et de l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole, la mairie de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala (Cameroun) - Décision - Autorisation - Convention  
Délibération n° 2018-42**

Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté urbaine de Douala (Cameroun) ont signé le 5 octobre 2016 un accord de coopération sur les services publics urbains, le renforcement des liens économiques, universitaires, culturels, et artistiques.

La ville de Bordeaux est quant à elle engagée depuis plusieurs années dans l'organisation des Journées nationales des diasporas africaines (JNDA) dont l'objectif est de renforcer les liens culturels, économiques et humains tissés entre la capitale de la Nouvelle-Aquitaine et le continent africain.

Dans ce cadre, il est proposé de profiter de cette dynamique pour initier pour l'édition 2018 des JNDA (12 au 14 avril), un évènement culturel d'un nouveau genre mobilisant des équipes mixtes de professionnels, d'artistes, d'habitants et chercheurs de Douala et de Bordeaux.

« Musiques de Nuit » coordonnera l'ensemble du projet.

Bordeaux Métropole s'y associera à hauteur de 35 000€ TTC.

**Unanimité**

## Risques technologiques et naturels - M. Kévin Subrenat

**Monsieur  
SUBRENAT  
43**

**Convention d'entente entre la commune de Gradignan et Bordeaux Métropole relative à la gestion du cours d'eau de l'Eau Bourde et des ses affluents - Désignation - Décision - Autorisation de signature  
Délibération n° 2018-43**

Bordeaux Métropole est propriétaire d'une partie des berges de la rivière de l'Eau Bourde. Cette rivière constitue un exutoire important pour les réseaux d'assainissement d'eaux pluviales qui drainent un vaste bassin versant et qui ont, par là même, une influence directe sur le régime hydraulique du cours d'eau.

Afin de réduire les risques d'inondation et d'accroître la qualité de l'environnement sur son territoire, la commune de Gradignan, dans le cadre d'une demande d'autorisation au titre du Code de l'environnement, a réalisé un dossier sur l'état des lieux du cours d'eau de l'Eau Bourde et de ses affluents. Ce dossier définit les travaux et opérations nécessaires à l'amélioration des risques hydrauliques, à la préservation, la restauration, et la valorisation des potentialités de ces cours d'eau et des milieux annexes.

Bordeaux Métropole et la commune de Gradignan sont toutes deux propriétaires de parcelles sur lesquelles se situe le cours d'eau l'Eau Bourde. Les parties ont donc convenu de mutualiser la gestion de l'Eau Bourde et de ses affluents sur ces secteurs.

La précédente convention arrivant à échéance, et afin de conserver une continuité géographique et une linéarité d'intervention en matière de travaux et d'entretien de l'Eau Bourde et de ses affluents, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention pour une durée de 5 ans.

L'objet du présent rapport est d'autoriser la signature d'une convention d'entente entre Bordeaux Métropole et la commune de Gradignan pour la gestion du cours d'eau l'Eau Bourde et de ses affluents.

**Unanimité –  
Désignations effectuées**

**Monsieur  
SUBRENAT  
44**

**Exercice 2016 - Présentation des rapports annuels et des comptes administratifs des syndicats mixtes dont Bordeaux Métropole est adhérente - Information  
Délibération n° 2018-44**

Conformément aux articles L5211-39 et L5711-1 du Code général des collectivités territoriales, les rapports annuels accompagnés des comptes administratifs des syndicats mixtes dont Bordeaux Métropole est adhérente doivent faire l'objet d'une communication en séance publique.

Il est ainsi proposé de présenter les rapports annuels et comptes administratifs du Syndicat mixte du bassin versant du ruisseau du Gua ; du Syndicat mixte pour la protection contre les inondations de la presqu'île d'Ambès (SPIPA) ; du Syndicat intercommunal d'études, de travaux, de restauration et d'aménagement (SIETRA) des bassins versants de la Pimpine et du Pian ; du Syndicat des bassins versants de l'Artigue et de la Maqueline (SMBVAM) ; du Syndicat mixte pour le développement de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST) ; et du Syndicat mixte d'études et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde (SMEGREG).

**Communication effectuée**

La Secrétaire de Séance

Mme Josiane ZAMBON